



Alors que des sommes colossales manquent pour financer l'action publique ainsi que la transition écologique et sociale, l'impunité dont jouissent les délinquants fiscaux (sociétés et particuliers) et leurs complices est une injustice de plus en plus visible

Pourtant des mesures pour lutter contre l'évitement et l'évasion fiscale existent.

Cette note ne concerne que les multinationales et les mécanismes qu'elles mettent en œuvre pour ne pas payer leur juste part d'impôt.

1 . Quels sont les principes actuels de l'imposition des MTN ?

La taxation des entreprises multinationales (MNT) repose encore aujourd'hui sur des principes datant du début du 20e siècle, inadaptés aux mutations financières et technologiques récentes :

- le principe de leur présence effective (« présence taxable ») : pour taxer une multinationale, un État doit prouver la présence physique de celle-ci sur son territoire à partir de plusieurs critères comme la présence du personnel, ou le fait de posséder un «établissement stable».
- Le second principe est celui « de pleine concurrence » qui permet aux multinationales d'être considérées comme un ensemble d'entités (filiales) juridiquement indépendantes et autonomes au niveau comptable échangeant des biens et services entre elles.

Par ailleurs chaque pays a le droit de fixer ses impôts directs, tant pour l'assiette que pour les taux c'est le principe de la souveraineté nationale .

L' exemple de la France :

- Quels bénéfices une MTN dont le siège est en France doit -elle déclarer ?

L'impôt sur les sociétés (IS) concerne les entreprises exploitant en France, c'est-à-dire qui réalisent leur activité commerciale habituelle sur le territoire. Le montant du bénéfice à déclarer chaque année est celui réalisé dans tous les établissements en France de la société et chaque établissement paye l'IS sur ses propres bénéfices.

Les bénéfices réalisés à l'étranger par le biais de filiales de la MTN juridiquement indépendantes et indépendantes au niveau comptable ne sont donc pas soumis à l'IS en France .

- à quel taux ?

Le taux nominal était de 50 % jusqu'en 1986, avant de décroître jusqu'au taux de 33,3%, atteint en 1993.

Depuis la loi de finance de 2017, la baisse du taux nominal se poursuit.

En 2021, le taux nominal de l'IS est de 26,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 M€ et de 27,5 % pour les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250 M€.

Au 1er janvier 2022, le taux nominal de l'impôt sur les sociétés a été fixé à 25 % pour l'ensemble des entreprises.

La taxation réelle des profits des entreprises (taux effectif) est cependant inférieure au taux nominal, avec de plus un écart entre les PME et les grandes entreprises qui paient moins d'impôts grâce aux nombreuses niches fiscales et pratiques d'optimisation : ainsi le taux effectif moyen de l'IS entre 2005 et 2015 est de 17,8 % pour les grandes entreprises contre 23,7 % pour les PME . Et certaines MTN ont un taux d'imposition proche de 0%

2 - Quels sont les moyens utilisés par les MTN pour échapper à l'impôt ?

Définitions et distinction entre Fraude, optimisation et évasion fiscale

Fraude fiscale : contournement illégal de l'impôt (exemple dissimuler une part du bénéfice, ou déduire des charges à tort).

Optimisation fiscale : utilisation d'un ensemble de pratiques légales pour échapper à l'impôt (exemple : utiliser légalement des niches fiscales ou des régimes dérogatoires pour réduire son impôt).

Optimisation fiscale agressive : stratégie de planification fiscale qui exploitent les failles et les différences dans les règles fiscales en vue de faire « disparaître » des bénéfices à des fins fiscales ou de les transférer dans des pays ou territoires où l'entreprise n'exerce guère d'activité réelle

Évasion fiscale : pas de définition juridique. Se situe entre ce qui est légal (optimisation) et illégal (fraude), entre les frontières floues de la légalité et de l'illégalité, (par exemple des montages complexes de filiales et de sociétés-écrans). Ces montages peuvent être considérés comme "illégitimes", voire comme de "l'abus de droit" et donc "illégaux

2-1 Quels sont les mécanismes de l'évasion fiscale?

Les scandales à répétition (Panama Papers, Paradise Papers, Offshore Leaks, Lux Leaks,...) des dernières années ont démontré l'existence et l'ampleur "industrielle" de l'évasion fiscale .

- La méthode la plus classique de contournement de l'impôt utilisée par les MTN consiste à **créer une ou des filiales dans des pays à la fiscalité très avantageuse** pour y localiser artificiellement les profits réalisés (sans pour autant délocaliser réellement leurs activités) et à localiser les charges là où les taux d'imposition sont plus élevés pour y réduire artificiellement le bénéfice.

Pour cela, les multinationales procèdent à des facturations d'une entité du groupe à une autre entité via des transactions intra groupe : les prix utilisés pour ces facturations intra groupe sont les « prix de transfert ».

Ces transactions intra-groupe peuvent concerner les ventes de biens et de marchandises, mais également toutes les prestations de services intragroupes : partage de certains frais communs entre plusieurs entreprises du groupe (frais d'administration générale ou de siège), mise à disposition de personnes ou de biens, redevances de concession de brevets ou de marques, relations financières, services rendus par une entreprise du groupe aux autres entreprises... Si les filiales étaient réellement indépendantes, le principe du "prix de pleine concurrence" pour les facturations intra-groupe devrait légalement s'appliquer et le prix de transfert pratiqué devrait être le même que celui qui aurait été pratiqué sur le marché entre deux entreprises indépendantes .

Mais les prix de transactions entre filiales concernent souvent l'utilisation d'actifs immatériels (concession de brevet de marques...) qui ne sont pas vendus sur un marché concurrentiel : aussi leur calcul est difficilement contestable par les services fiscaux chargés de leur contrôle.

Aussi les MTN manipulent les prix de transfert et utilisent les échanges entre les différentes filiales de l'entreprise pour faire apparaître artificiellement leurs profits dans les territoires où les taux d'imposition sur les sociétés sont faibles (ex. l'Irlande ou le Luxembourg) ou à localiser les charges là où elles sont plus élevés pour y réduire artificiellement le bénéfice.

Quelles sont les destinations favorites pour s'évader fiscalement ?

Les paradis fiscaux ne manquent pas : certains ont un taux d'imposition nul, comme Jersey, Guernesey, les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïman mais aussi les Emirats arabes unis et Bahreïn.

D'autres en Europe, ont un taux bas : la Bulgarie (10%), mais aussi l'Irlande (12,5%) et la Hongrie (9%) .

Enfin, dans certains pays, le taux nominal annoncé peut être élevé, comme au Luxembourg (25%) ou à Malte (35%), mais assorti de multiples exemptions qui réduisent considérablement la facture finale.

L'Indice des paradis fiscaux pour les entreprises, établi par le réseau pour la justice fiscale Tax Justice Network donne un classement des pays les plus complices d'assistance aux multinationales afin de leur permettre de payer moins d'impôts.

Les dix principaux pays qui favorisent le plus la fraude à l'impôt sur les sociétés au niveau mondial sont aujourd'hui les

suivants : 1. Îles Vierges britanniques (territoire britannique d'outre-mer). 2. Îles Caïmans (territoire britannique d'outre-mer). 3. Bermudes (territoire britannique d'outre-mer). 4. Pays-Bas. 5. Suisse. 6. Luxembourg. 7. Hong Kong. 8. Jersey (dépendance de la Couronne britannique). 9. Singapour. 10. Émirats arabes unis

- **La création des sociétés écrans** permet d'établir des montages complexes pour éviter l'imposition :

Une **société écran** est une société dissimuler les transactions financières d'une ou de plusieurs autres sociétés. La création de sociétés écrans permet de faire endosser les bénéfices de la MTN à cette société écran fictive établie, elle, dans un pays à basse fiscalité.

Une société écran n'exerce aucune activité sur le territoire sur lequel elle est enregistrée. Son existence n'est que juridique, elle ne dispose pas de locaux, pas de personnel, pas de moyens techniques de production et n'est généralement constituée que d'une boîte aux lettres placée très stratégiquement dans le paradis fiscal qui sera le plus à même de remplir les fonctions les plus intéressantes pour la MTN. Elle dresse "un écran" entre la MTN qui exerce réellement une activité commerciale et la juridiction dans laquelle cette dernière devrait normalement être imposée.

- **Les rescrits fiscaux, ou tax ruling** : ce sont des accords, légaux, conclus entre une MTN et une administration fiscale, accordant à la MTN des avantages hors droit commun : taux d'imposition plus bas, assiette taxable plus restreinte, prise en compte avantageuse des amortissements ou des reports de pertes... Ces éléments permettent à une entreprise de savoir à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays. Les conseillers fiscaux et cabinets d'avocats des multinationales s'en servent pour obtenir les conditions fiscales les plus favorables et acceptables par le pays. Les négociations sont conduites dans le plus grand secret.

Ainsi, les tax rulings ont permis aux multinationales d'obtenir des taux d'imposition de 0,5% à 5% au Luxembourg : 340 multinationales ont été identifiées pour avoir passés de tels accords entre 2002 et 2010 avec le Luxembourg. Devant ce scandale, des règles de l'UE en matière d'obligation de transparence et d'échange d'informations sur les rulings fiscaux pour les entreprises ont été prises dans une directive.

Mais l'ère des tax rulings est loin d'être terminée au Luxembourg : la nouvelle astuce pour contourner la transparence fiscale au Luxembourg a été trouvée par des cabinets d'experts-comptables et d'avocats luxembourgeois : établir pour l'administration fiscale des "lettres d'information" sur la planification fiscale des multinationales qui poursuivent les mêmes objectifs que les tax rulings mais qui échappent aux obligations de transparence de la directive européenne.

2-2 Comment cela est-il possible ?

Lorsque le système fiscal a été créé il y a plus d'un siècle, il existait peu de MTN. Ce système n'était évidemment pas adapté au numérique, aux plateformes de vente à distance et à la propriété intellectuelle. Actuellement plus de la moitié des échanges commerciaux mondiaux ont lieu entre les filiales issues d'un même groupe. Aussi les MTN, souvent avec l'aide de cabinets de conseillers fiscaux, utilisent les failles de ce système fiscal obsolète, encouragées même parfois par le laisser-faire des législateurs.

3 L'évasion fiscale en chiffres

D'après une commission d'enquête de la Commission Européenne (2013), l'Union européenne perdrait chaque année 1000 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales du fait de l'évasion fiscale, soit l'équivalent des dépenses de santé des 28 pays. Cela concerne les entreprises pour deux tiers et les particuliers pour un tiers.

En France, l'évasion fiscale représenterait 60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner, (*Solidaires Finances publiques, 2013*) et le CEPII (*Centre d'études prospectives et d'informations internationales*) estime à 36 milliards d'euros de profits des multinationales non déclarés en France en 2015 soit 1,6 % du PIB, un montant 30 fois supérieur à ce qu'il était au début des années 2000 ».

Pour l'économiste Gabriel Zucman, à l'échelle mondiale plus de 40 % des profits des multinationales sont délocalisés artificiellement dans des paradis fiscaux.

Au niveau mondial plusieurs ONG ont révélé que « les abus fiscaux internationaux coûtent chaque année aux États plus de 427 milliards de dollars américains en recettes fiscales (*une évaluation basse puisque son périmètre ne couvre pas l'ensemble des impôts et des formes de fraude et d'évasion fiscale*). Sur ces 427 milliards perdus, quelques 245 milliards correspondent à des bénéfices transférés dans des paradis fiscaux par des sociétés multinationales afin d'alléger le montant des bénéfices déclarés dans les pays où elles exercent des activités, et ainsi payer moins d'impôts que ce qu'elles devraient. »

4 - Quelles sont les conséquences de cette évasion fiscale ?

4. 1. L'évasion fiscale a-t-elle un effet négatif sur les finances publiques ?

- Effet sur le déficit public :

Du fait de l'évasion fiscale, les MTN réduisent fortement le montant de l'IS à payer au fisc (c'est leur objectif !) et en conséquence les recettes de l'Etat seront réduites d'autant.

Deux conséquences possibles : une réduction des dépenses publiques et une augmentation du déficit

- Réduction des dépenses publiques

Ainsi s'accroît le risque de rigueur budgétaire, et l'affaiblissement des politiques publiques d'éducation, de santé, du logement ... On a pu voir les dégâts de la réduction des budgets de la politique de santé sur le manque de personnel et de lits dans les hôpitaux pendant la pandémie du coronavirus. Et on commence à ressentir ici et maintenant les dégâts de l'absence d'une véritable politique environnementale pour la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique

- Augmentation de la dette publique

Sans réduction des dépenses publiques, l'augmentation du déficit devra être financée par des emprunts émis sur les marchés financiers et la dette publique augmentera.

4 2. L'évasion fiscale accroît-elle les inégalités et l'injustice fiscale ?

- Du fait de l'évasion fiscale, les actionnaires des MTN s'enrichissent fortement grâce aux dividendes sans forcément payer plus d'impôt sur le revenu du fait des politiques fiscales récentes (flat tax par exemple) alors que les classes moyennes et défavorisées sont impactés par la réduction des services publics, la baisse de certaines aides comme les APL (une économie d'un milliard), la baisse des allocations chômage (une économie d'un milliard). De plus, dans les recettes publiques, la part des impôts progressifs, réducteurs des inégalités, comme l'impôt sur le revenu, a fortement baissé, et ceci a profité aux plus riches et aux actionnaires alors que la part des impôts proportionnels plus injustes, comme la CSG, la TVA,... a augmenté.

- Les MTN disposent pour échapper à l'impôt de bataillons de conseillers juridiques et fiscaux contrairement aux PME qui n'ont pas les mêmes moyens. Ainsi le taux effectif moyen d'IS des PME est bien supérieur au taux moyen effectif d'IS des MTN (23,7 % pour les PME et 17,8% pour les MTN en 2019

4. 3. L'évasion fiscale affaiblit-elle le consentement à l'impôt ?

L'accroissement des inégalités de revenu et le sentiment croissant d'injustice fiscale nourrit la colère des citoyens.

Cependant l'idéologie néolibérale pousse à considérer l'impôt négativement comme une charge à réduire au maximum. Aussi la conscience du rôle positif de l'impôt au service de l'intérêt général et de la redistribution des richesses s'affaiblit. On est loin de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, qui définit l'impôt comme une « contribution commune » qui « doit être également répartie entre tous les citoyens, selon leurs facultés » (article 13).

5- Quelles solutions pour lutter contre l'évasion fiscale des MTN ?

5-1 Que peuvent faire les États vis-à-vis de ce manque à gagner pour leurs recettes publiques ?

De lents et difficiles progrès , souvent affaiblis par le lobbying intense des MTN , ou par les Etats eux même, souvent complices

- En 2010 , les Etats-Unis votent une loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers : toutes les banques doivent fournir aux USA des renseignements sur les comptes de ses ressortissants pour des dépôts > 50k\$). S' ils paient moins d'impôts que ce qu'ils devraient payer aux USA, ils doivent s'acquitter de la différence au fisc USA
 - En 2014, est adoptée par 34 puis 65 pays la norme OCDE qui prévoit l'échange automatique annuel entre États de renseignements relatifs aux comptes financiers,détenus par des personnes physiques et des entités, y compris des fiducies et des fondations. Les banques doivent collecter annuellement des informations (soldes, plus-values, intérêts, dividendes...) et les communiquer à l'Etat de résidence du contribuable .
 - En 2015, la quatrième directive européenne anti-blanchiment prévoit un registre central pour les bénéficiaires effectifs des sociétés écrans et trusts pour chaque pays de l'UE. Mais instauré en France en juillet 2016, le registre public a été jugé contraire à la Constitution (octobre 2016).
 - En novembre 2015 : l'OCDE publie un ensemble de 15 propositions contre la « planification fiscale agressive » et le shopping fiscal , contre la manipulation des prix de transfert et pour un reporting pays par pays (qui demeurerait confidentiel) . Mais le projet initial , élaboré pas à pas depuis 2013 a été amoindri par le lobby financier
 - En 2017,la directive sur l'échange automatique d'information entre administrations fiscales et sur les tax rulings, entre en vigueur mais les informations ne seront pas publiques
- L'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) est une proposition de directive européenne dont l'idée principale est d'aboutir à une plus importante harmonisation des législations permettant de déterminer le résultat imposable d'une société au sein de l'UE.
- La transcription de la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte qui doit intervenir fin 2021 devrait améliorer leur protection : leur rôle dans la révélation des scandales de l'évasion a été très important pour faire bouger les lignes . De nombreuses organisations en France demandent que cette transposition soit l'occasion d'améliorer cette directive
- Si le projet de réforme de l'impôt mondial en cours de négociation (dernière étape prévue en octobre 2021) est un pas, il reste insuffisant pour mener la lutte contre l'évasion fiscale internationale des MTN .

5-2 Quels sont les obstacles, les freins à l'action publique et comment les lever ?

Pourquoi, comme le montre le paragraphe précédent, les progrès sont-ils si lents et si faibles ? La volonté politique des Etats n'est pas à la hauteur des enjeux. On peut supposer que les gouvernements subissent des pressions des multinationales qui considèreraient qu'une réglementation plus stricte de la fiscalité porterait atteinte à leurs intérêts

Des solutions existent et pourraient être mises en œuvre. Diverses organisations comme la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires , Attac, l' Observatoire de la justice fiscale en proposent. Aux citoyens de se mobiliser tant que la volonté politique n'est pas suffisante.

5-3 Quel chemin reste à parcourir ?

Face à l'inertie ou la procrastination des états , face à la domination des MTN , nous devons continuer à lutter:
 Pour un véritable échange automatique d'information, sans exemptions, réciproque et multilatéral;
 Pour un véritable registre mondial des sociétés écran, afin de connaître leurs propriétaires effectifs ;
 Pour en finir avec les rulings, la multiplication des niches fiscales et la concurrence fiscale entre les Etats;
 Pour empêcher la « planification fiscale agressive » et le shopping fiscal des multinationales;
 Pour les contraindre à rendre compte de leurs activités pays par pays avec un reporting public;
 Pour renforcer et étendre la protection les lanceurs d'alerte;

6

Pour obtenir le renforcement des effectifs et moyens des administrations impliquées dans la traque des délinquants financiers et la poursuite et des responsables des banques et sociétés de conseils qui organisent l'évasion fiscale et en finir avec l'impunité fiscale (condamnations fiscales et pénales)

Pour la mise en place de la taxation unitaire , plus efficace que la réforme de l'impôt mondial négocié au sein de l'OCDE ;